



DEPARTEMENT DE L'OISE

# MAIRIE DE BULLES

60130

Téléphone : 03 44 78 91 20

Mail : accueil@mairie-bulles.fr

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE DE BULLES

### Populations légales

Sources : Insee, RP2018 (géographie au 01/01/2020), RP2013 (géographie au 01/01/2015) et RP2008 (géographie au 01/01/2010).

	2008	2013	2018
<b>Population municipale</b>	893	910	883
<b>Population comptée à part</b>	14	27	16
<b>Population totale</b>	<b>907</b>	<b>937</b>	<b>899</b>

## Synthèse du Compte Administratif 2023

Une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif (L.2313-1 du CGCT pour les communes. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes et doit être annexée au budget primitif et au compte administratif, elle doit être transmise à la préfecture en même temps que les documents budgétaires ».

En application de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielle est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Administratif est consultable en Mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Le Décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne des documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs EPCI est pris en application de l'article 107 de la Loi Notre.

Au terme de l'année 2023, le compte administratif de la commune de Bulles fait apparaître les résultats suivants :

- En fonctionnement :**

- Le total des dépenses est arrêté à : 681 097.37 € et se décompose comme suit :**

- ✓ Charges générales : 295 939.48€
- ✓ Charges de personnel : 271 937.66 €
- ✓ Charges diverses : 43 575.57 €
- ✓ Autres charges de gestion courante : 57 009.33 €
- ✓ Charges financières 2 432.33 €
- ✓ Charges exceptionnelles : 4 667.00 €
- ✓ Opération d'ordre amortissement : 5 536.00 €

- Le total des recettes 2023 comprenant l'excédent 2022 reporté, est arrêté à : 940 863.50 € et se décompose comme suit :**

- ✓ Excédent 2022 reporté sur 2023 : 201 237.24
- ✓ Atténuation de charges : 3 715.39 €
- ✓ produits des services du domaine : 38 284.40 €
- ✓ Impôts et taxes : 383 683.00 €

- ✓ Dotations et participations : 203 289.01 €
- ✓ Autres produits de gestion courante : 33 098.91 €
- ✓ Produits financiers : 4.97 €
- ✓ Produits exceptionnels : 77 550.58 €

**Ces montants forment ainsi un excédent total de 261 545.37 €**

#### • **En Investissement :**

##### • **Le total des dépenses 200 981.44 € pour financer les opérations suivantes :**

- ✓ Plantation : 58 761.20 €
- ✓ Matériel outillage service technique : 10 886.72 €
- ✓ Groupe scolaire : 21 207.82 €
- ✓ Mairie : 1 733.87 €
- ✓ Eglise Vitraux : 15 500.00 €
- ✓ Bibliothèque : 6 078.00 €
- ✓ Affichage : 841.20 €
- ✓ Solde Bâtiment service technique : 42 189.91 €
- ✓ Terrain de pétanque : 15 900.00 €
- ✓ Informatisation : 3 355.20 €
- ✓ Emprunt remboursement capital : 24 527.52 €

##### • **Le total des Recettes 2023 comprenant l'excédent 2022 reporté, est arrêté à : 548 612.85 € et se décompose comme suit :**

- ✓ Excédent 2022 reporté sur 2023 : 229 320.38€
- ✓ FCTVA 2023 sur dépenses 2020 : 13 823.21 €
- ✓ Taxe d'aménagement : 2 242.64 €
- ✓ Opération d'ordre amortissement : 5 536.00 €
- ✓ Soldes subventions vestiaire : 45 766.00 €
- ✓ Excédents de fonctionnement capitalisés affectations 2022 sur 2023 : 251 924.62 €

**Ces montants forment ainsi un excédent total de 347 631.41 €**

#### **Les restes à réaliser 2023 sont constitués :**

- **Des dépenses d'investissement**, engagées et non mandatées au 31 décembre 2023, **arrêtées à 455 602.00 €**, liées aux travaux en cours : plantations d'arbres, vitraux de l'Eglise, réhabilitation de la bibliothèque, PLU, informatisation.
- **Des recettes d'investissement** notifiées n'ayant pas données lieu à l'émission d'un titre au 31 décembre 2023, **arrêtées à 52 293.00 €**, liées aux subventions accordées (par le conseil Départemental, l'Etat et le Syndicat d'Energie de l'Oise) non perçues ou perçues partiellement pour les opérations suivantes : vitraux de l'église, Plan Local d'Urbanisme.
- Le besoin de financement des restes à réaliser est donc de 403 309.00 €

**La collectivité a souscrit un emprunt en 2018 sur 12 ans à hauteur de 300 000.00 € au taux fixe de 1.36 % au 31 décembre 2023, le capital restant dû est de 154 320.36 €.**